Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande formulée par la **SOCIETE DES PETROLES SHELL**, dont le siège est situé à COLOMBES (92708), Les Portes de la Défense, 307 rue Estienne d'Orves, en vue d'obtenir l'**enregistrement relatif au réaménagement d'une station-service de distribution de carburant SHELL située à MONTBLANC** (34290), Autoroute A9, Aire de Béziers Montblanc Nord, relevant de la rubrique n° 1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une **consultation du public du mardi 10 avril au vendredi 11 mai 2012 inclus.**

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés à la mairie de MONTBLANC, commune d'implantation de l'installation, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit au Préfet, **avant la fin du délai de consultation**, à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Hérault
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
34 place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont : **MONTBLANC et BEZIERS.**

A l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

DEKRA

STATION-SERVICE SHELL

Autoroute A 9 -
Aire de Béziers Mont Blanc Nord (34)

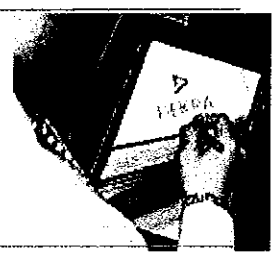

www.dekra-industrial.fr

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

Janvier 2012

DEKRA Conseil HSE SAS - Siège Social : 34/36, rue Alphonse Pluchet, BP 200, 92225 BAGNEUX cedex
www.dekra-industrial.fr- N°TVA FR 73 405 271 032
SAS au capital de 702 720 € -SIREN 405 271 032 RCS Nanterre – NAF 7120 B

PREAMBULE

La législation des installations classées est constituée par le titre 1er du livre V du Code de l'Environnement (L.511.1 et suivants) issu de la Loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette loi, plusieurs fois modifiée et complétée depuis son entrée en vigueur, le 1er janvier 1977, est issue de textes plus anciens, le décret du 15 octobre 1810 relatif aux manufactures et ateliers insalubres, incommodes ou dangereux et la loi du 19 décembre 1917 relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

L'objet de la législation des installations classées est de soumettre à la surveillance de l'administration de l'Etat les installations qui présentent des dangers ou des inconvénients, ce terme étant pris dans son acceptation la plus large.

Ces installations sont réparties en trois classes : A (autorisation), E (enregistrement) et D (déclaration).

L'Ordonnance N°2009-663 du 11 juin 2009 a mis en place un nouveau régime « d'autorisation simplifiée » au sein du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le Décret N° 2010-368 du 13 Avril 2010 modifiant la partie réglementaire du Code de l'Environnement définit ainsi les modalités d'application de cette nouvelle procédure, dite « d'enregistrement », qui a pour objet d'instaurer un régime intermédiaire entre les régimes de déclaration et d'autorisation.

Ce dossier de demande d'enregistrement s'inscrit dans le cadre du projet de modification d'une station-service de distribution de carburants sur le site de l'aire de Béziers Montblanc Nord de l'autoroute A9. Le projet concerne le réaménagement de la station service (modification de la boutique, des aires de ravitaillement VL et PL, de la configuration de stationnement). Le projet fait l'objet d'une demande de permis de construire dont un justificatif de dépôt est joint au présent dossier.

L'objet de la présente demande d'enregistrement est d'établir que la station service SHELL de l'aire Béziers Montblanc Nord de l'autoroute A9 peut être exploitée dans le respect des règles générales et prescriptions techniques édictées au niveau national, notamment eu égard à ses capacités techniques et financières.

La présente demande d'Enregistrement de la société SHELL comprend les pièces listées à l'article R. 512-46-4 du Livre V Titre I de la partie réglementaire du Code de l'Environnement.

1. - IDENTITE DU DEMANDEUR

- Raison sociale : **SOCIETE DES PETROLES SHELL**
- Forme juridique : **Société par Actions Simplifiée (SAS)**
- Capital : **640 401 744 E**
- Adresse du siège : **Les Portes de la Défense**

  307 rue Estienne d'Orves
  92708 COLOMBES

  Tél **: 01 57 60 61 00**
  Fax **: 01 57 60 62 99**
- N° SIRET : **780 130 175 14035**
- Code APE : **6820B**

Signataire de la déclaration : **Rémi DE DURAND** – Real Estate Manager SHELL France

Adresse de l'établissement :

STATION-SERVICE SHELL
Autoroute A9
Aire de BEZIERS MONTBLANC NORD
34290 MONTBLANC

2. - CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Le groupe SHELL compte parmi les premières entreprises mondiales du secteur de l'énergie. Actif dans 90 pays et comptant environ 93 000 collaborateurs, le groupe SHELL conduit des activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz depuis plus d'un siècle.
Exploitant plus de 30 raffineries et installations chimiques et disposant de plus de 43 000 stations services dans le monde, le chiffre d'affaire du groupe s'élève à 368,1 milliards de dollars en 2010.

Le groupe SHELL est présent en France depuis 1919, dans des activités pétrole et gaz tant en amont qu'aval. Le groupe est le leader historique de la vente de pétrole liquéfié à travers sa filiale Butagaz. Il est second en ce qui concerne la distribution de lubrifiants et la vente de bitumes.

Le groupe compte en France 1 200 collaborateurs et représente, au travers d'une centaine de stations services, le deuxième réseau de distribution de carburants sur les grands axes routiers français.

De part son appartenance à ce réseau, la station SHELL, située sur l'aire d'autoroute A9 de Béziers Montblanc Nord, dispose donc des capacités techniques et financières nécessaires à son exploitation. A ce titre, le plan financier prévisionnel d'exploitation de la station est présenté en ***Annexe 1***.

3. - SITUATION DE LA STATION SERVICE

3.1. - Implantation

L'aire de service de Béziers Montblanc Nord est située sur l'autoroute A9 sur le territoire de la commune de Montblanc (34). La station est située au Sud de la commune

L'aire de service représente une surface d'environ 60 000 m². Le terrain d'implantation des pistes de distribution est de 740 m²

Les **plans réglementaires** localisant le site Shell de Béziers Montblanc sont annexés au présent dossier comme suit :

- Un extrait de la carte IGN (1/25 000e) et le rayon d'affichage (1km) en ***Annexe 2*** ;
- Une copie du plan cadastral, au 1/2 000e comprenant les abords de l'installation jusqu'à une distance de 100 mètres en ***Annexe 3*** ;
- Un plan de masse, à l'échelle de 1/250e indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que jusqu'à 35 mètres l'affectation des constructions et des terrains avoisinants en ***Annexe 4.***

Les plans de situation sont présentés dans les pages suivantes.